

Réf : N° 12 / CFDT-MAE

Madame Hélène Farnaud-Defromont
Directrice générale de l'administration
et de la modernisation
27, rue de la Convention

Paris, le 22 février 2017

Objet : élections 2017.

Madame la Directrice générale,

Lors du comité technique ministériel des 23 et 24 novembre 2016, le syndicat CFDT-MAE vous avait demandé de bien vouloir appliquer, lors des élections présidentielles et législatives des Français de l'étranger, les 23 avril, 7 mai, 4 juin et 18 juin 2017, le même dispositif que pour les élections de 2012.

Pour mémoire, le secrétaire général de l'époque avait indiqué, en réponse à un courrier de la CFDT, que *« à l'étranger, le département a posé le principe que les agents mobilisés en dehors des heures habituelles d'ouverture des bureaux se verront attribuer, au minimum, une journée de récupération par scrutin. Soucieux de privilégier la concertation locale, le département laisse aux chefs de poste le soin de définir, de concert avec les représentants des personnels, des règles de récupération qui pourraient être plus favorables si les sujétions supportées le justifiaient, sans compromettre le bon fonctionnement du service ; »*

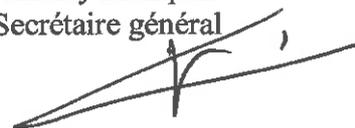
L'administration nous avait assuré, lors du CTM évoqué ci-dessus, qu'elle vérifierait quel dispositif avait été mis en place en 2012 et qu'elle ferait *« en sorte qu'il soit actionné suffisamment tôt »*.

A deux mois à peine du premier tour des élections présidentielles, nos sections syndicales et nos militants dans les postes nous interrogent. Ils s'inquiètent du peu de temps qui pourra être consacré à la concertation locale.

Nous vous serions donc très reconnaissants de bien vouloir nous faire connaître, dans les meilleurs délais possibles, la position de l'administration.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mon plus profond respect.

Thierry Franquin
Secrétaire général



Cqué : SG, DRH, DFAE, RH1, RH1D